



# DISTRÉ FLASH

## VIE COMMUNALE

### JUIN 2011



#### MOT DU MAIRE:

Après un printemps des plus agités sur la scène internationale, voilà donc maintenant notre économie perturbée par la sécheresse, surtout pour nos amis agriculteurs. L'eau, ressource naturelle commune, va devenir un bien précieux que nous devons préserver de toute pollution et prélèvement abusif, je ne doute pas que vous saurez faire preuve de civisme pour respecter les arrêtés préfectoraux qui je le rappelle s'appliquent même si vous vous servez de votre propre puits. Seule dérogation aux usages mais pas aux horaires, l'utilisation des eaux de récupération, à l'exemple de nos services qui disposent de 60 jours d'autonomie pour nos espaces verts.

Le soleil fera toutefois le bonheur de la société Quénéa qui après avoir dépensé beaucoup d'énergies pour mener à bien son projet, en produira fin juillet sur le parc photovoltaïque de la Moulière. Une journée portes-ouvertes sera organisée pour les habitants de Distré à la rentrée.

De l'énergie, l'équipe municipale en a également besoin pour mener à bien ses principaux pro-

grammes de l'année tant les contraintes administratives et réglementaires s'alourdissent. Prenons l'exemple de notre complexe intergénérationnel où, ajoutée à un architecte un peu dilettante, la kyrielle de cabinets d'études à consulter avant de poser la première pierre a fait que nous avons pris plus de 6 mois de retard. Les grands bâtisseurs de nos joyaux architecturaux étaient-ils plus doués que nos architectes d'aujourd'hui car sans la multitude de bureaux d'études et de contrôles, ils arrivaient à construire des cathédrales, des châteaux, des forteresses, des abbayes ... qui ont traversé les siècles.

Monuments que vous aurez peut être le plaisir de découvrir durant vos vacances. Si ces dernières sont distréennes, profitez-en pour découvrir autour de vous de belles choses que la routine nous fait oublier, en sachant que pendant cette trêve estivale, le plus beau chef d'œuvre à contempler reste la famille.

Bon été à tous.

Eric TOURON

#### SOMMAIRE

|                                        |                |
|----------------------------------------|----------------|
| Informations du Conseil Municipal.     | Page 2         |
| Budget communal                        | Page 3         |
| Renseignements pratiques               | Page 4         |
| Elections Conseil Municipal Enfants    | Page 5         |
| Pour vous à Distré                     | Page 6         |
| A.F.R.I.E.J                            | Page 7         |
| Attention aux produits phytosanitaires | Page 8         |
| Fauchage raisonné                      | Page 9         |
| Cochonnailles distréennes              | Pages 10 et 11 |
| Concert gratuit                        | Page 12        |

#### OUVERTURE DE LA MAIRIE

du lundi au samedi  
sauf le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedi  
de chaque mois  
de 8H30 à 12H15  
Tél: 02.41.50.28.50

**M. le Maire reçoit  
tous les jours, sur rendez-vous**

Email: [mairie.distre@wanadoo.fr](mailto:mairie.distre@wanadoo.fr)

Site: [www.mairie-distre.fr](http://www.mairie-distre.fr)

## FESTIVITÉS A DISTRÉ EN JUILLET

**MARDI 28 JUIN,**  
à 21h00,  
**CONCERT GRATUIT**  
d'un ensemble  
folklorique Ukrainien  
dans la cour de la Mairie  
(voir page 12)



**SAMEDI 2 JUILLET**  
à partir de 19h,  
sur le terrain de l'Echallier  
**PIQUE-NIQUE**  
sur l'herbe  
**AVEC L'HUMORISTE**  
**"CABOCHARD"**  
suivi du **FEU**  
**D'ARTIFICE**  
(voir page 10)

**DIMANCHE 3 JUILLET**  
autour de la Mairie et de l'Eglise  
**"LES COCHONNAILLES DISTRENNES"**  
avec le **CHAMPIONNAT REGIONAL**  
**DE CRI DE COCHON**  
  
**DEGUSTATION DE COCHONNAILLES**  
**VIDE-GRENIERS, MUSICIENS et ARTISANS**  
**RALLYE PEDESTRE 4km, 8km et 12km**  
**EXPOSITION SUR LE COCHON**  
**ANIMATIONS DIVERSES**  
**RESTAURATION SUR PLACE**  
(voir page 11)

# INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les réunions publiques du Conseil Municipal se tiennent, en Mairie, le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, à 20h30. Les Délibérations sont affichées dans chaque boîte d'affichage (une par hameau) et sont consignées dans un registre consultable en Mairie. Tout administré peut s'exprimer sur un sujet communal, à la fin de la séance.

## ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

En partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire, nous validons, chaque année, une programmation de tranche de travaux avec une anticipation de 2 ans. Sont donc retenues pour 2012: une tranche sur **Chétigné** (rues de Presles, de la Maillée et de Gravouilleau) et en 2013 une tranche sur **Pocé** (rue du Château et Chemin du Clos).

Cette année, la rue Bizard devait être concernée sur **Munet**, mais un renforcement de réseau décidé par ERDF a modifié notre phasage. En effet, ces travaux de renforcement consistent, après la pose d'un nouveau transformateur, à boucler par un nouveau câblage deux unités situées sur Saumur (Montagland et Perce Neige) à celles de Munet (rue Bizard et rue Dutertre). Les rues Haute, Dutertre, de la Moullière et de Monte-Chat vont devoir être ouvertes, c'est pourquoi nous avons sollicité le SIEMML pour saisir cette opportunité et réaliser en même temps l'enfouissement des réseaux. Le SIEMML devant répartir ses subventions sur l'ensemble du département, nous n'avons pas obtenu, à ce jour, les financements pour inclure la rue du Perret. Le coût du programme s'élève à 735 825 € dont 300 000 € pris en charge par ERDF au titre du renforcement, 266 825 € par le SIEMML et le solde 169 000 € par la Commune, sachant que les particuliers ne supporteront aucun frais pour la réfection de leurs branchements EDF et Télécom. La tranche de 2014 qui n'est pas encore décidée concernera vraisemblablement un secteur du bourg.

## Collecte des « monstres » à Distré

***Vous pourrez déposer vos « monstres »  
(Ferraille, électroménager, literie)  
dans des bennes mises à votre disposition  
du mercredi 13 juillet au dimanche 17 juillet  
sur la Place des Métiers située  
dans la zone artisanale du Croulay  
(derrière Ford et Fiat)***

*Les personnes qui se trouveraient dans l'incapacité de se déplacer pour mettre leurs « monstres » dans les bennes, pourront faire appel aux services techniques en contactant le secrétariat de la Mairie, avant le 10 juillet.*

## SITE FRANCE CHAMPIGNON

La presse s'est fait l'écho ces derniers jours de notre volonté de réhabiliter l'ensemble des sites acquis de la société France Champignon sans participation financière, à terme, de la Commune.

Il convient tout d'abord de corriger le prix total qui est de 800 000 € sur lesquels à ce jour 492 000 € de biens ont été cédés:

- Centre Technique du Champignon pour 220 000 €
- Anciennes chambres froides pour 92 000 €
- Anciens bureaux pour 80 000 €
- Terrain pour le parc solaire 100 000 €

A cela, s'ajoute une subvention reçue du Conseil Général de 30 000 € pour la mise en valeur du bois qui sera ouvert au public dans les prochains mois.

Le solde sera compensé par la vente de 5 terrains constructibles, de 2 hangars en cours de réhabilitation et du terrain nécessaire à l'implantation d'un complexe touristique et équestre.

A terme, nous aurons redonné vie à ces espaces abandonnés et amélioré le paysage en enlevant l'ensemble des bâtiments et hangars désaffectés.



Le site avant sa restauration

## LES AIRES DE JEUX

Le soleil étant au rendez-vous, les enfants vont pouvoir jouer dans les aires de jeux que la Commune a installées pour eux au stade et Voie Romaine à Pocé.

MALHEUREUSEMENT, certains ados ou adultes ne respectent pas ces aires de jeux et CASSENT les jeux des petits par leur poids ou leur attitude.

Au nom de la sécurité, nous avons été contraints de retirer certains jeux qui s'avèrent être non réparables.

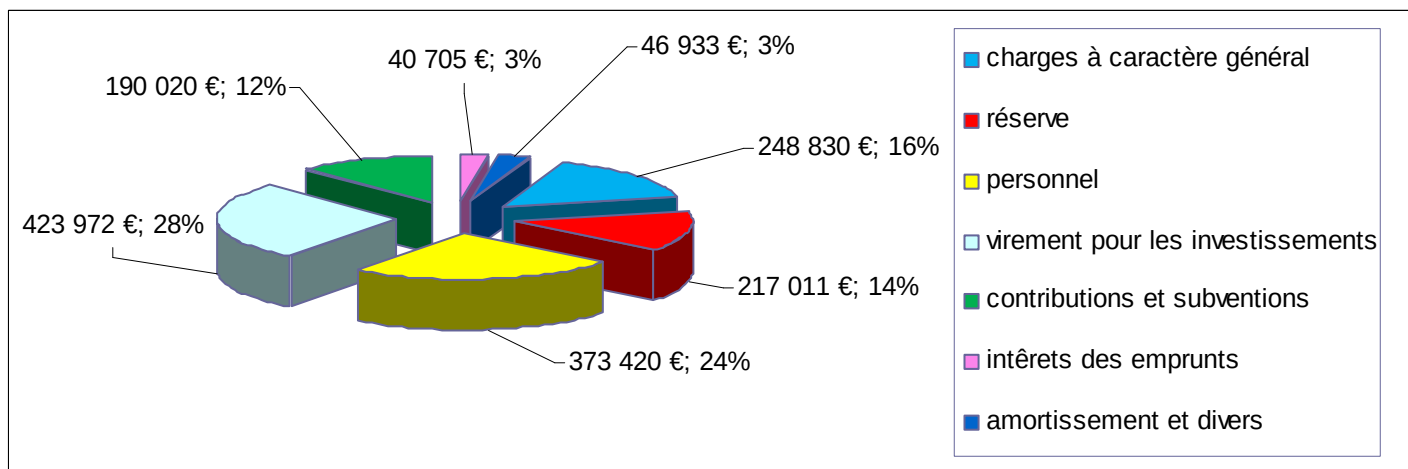
Nous déplorons vraiment que l'attitude de certaines personnes non respectueuses privent nos petits du plaisir de jouer en sécurité avec des jeux adaptés à leur âge.



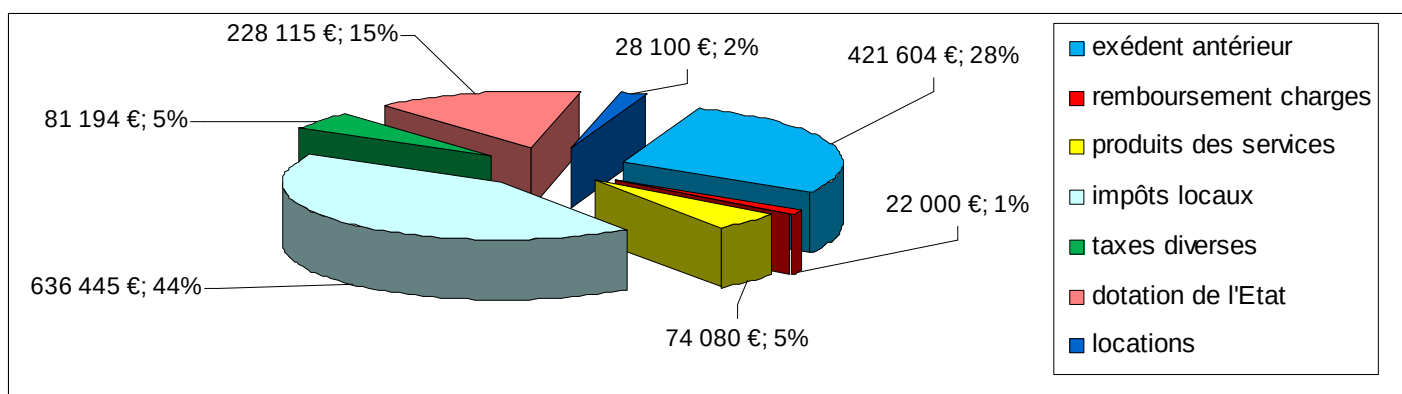
# BUDGET COMMUNAL 2011

Le budget 2011 s'équilibrera à 2 367 000 € sans recourir à l'emprunt et sans augmentation des taux d'imposition communaux pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive.

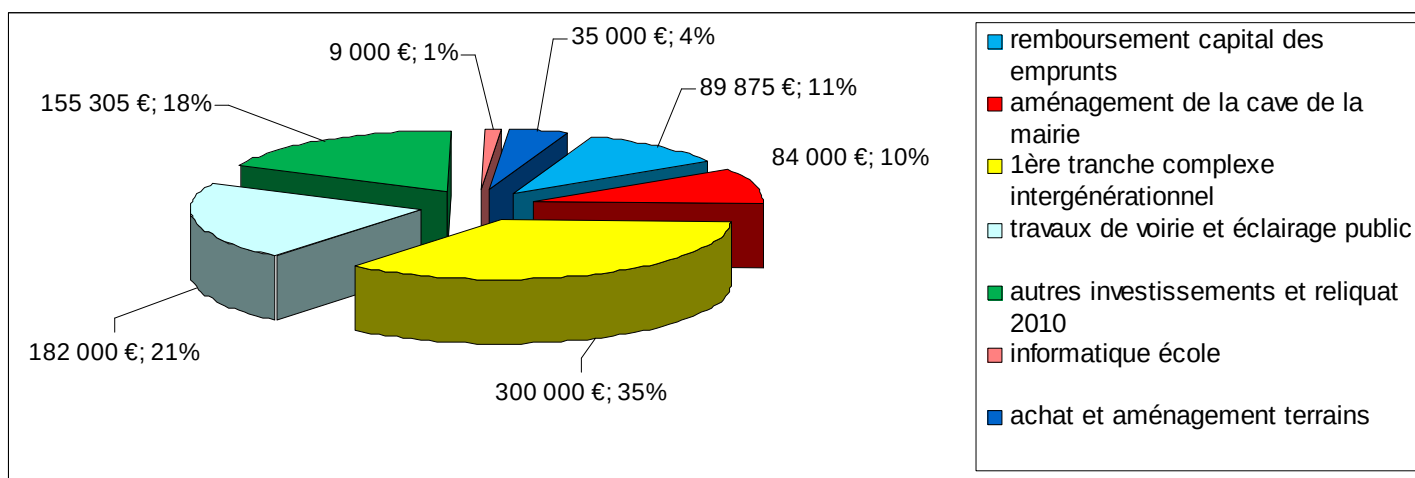
## Dépenses de fonctionnement :



## Recettes de fonctionnement :



## Principales dépenses d'investissement :



**Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur ce budget,  
le Maire se tient à votre disposition**

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



## NUISANCES SONORES, TROUBLES DU VOISINAGE, CULTIVONS L'INTELLIGENCE ET LA TOLERANCE ! ...

*Respectons la tranquillité des autres autant que la nôtre. Soyons à l'écoute d'autrui y compris en respectant au maximum de nos possibilités, le jour, les heures de repos ou de sommeil imposés par un certain nombre d'activités professionnelles ou la maladie. Le plus souvent, ces principes élémentaires suffisent à nourrir la paix dans nos villages.*

Dans certains cas, la rigidité de la loi s'impose:

### ARRETE PREFECTORAL REGLEMENTANT LES BRUITS DE VOISINAGE

Un arrêté, en date du 30 décembre 1999, pris par Monsieur le Préfet de Maine et Loire, et non par Monsieur le Maire, définit les mesures à prendre pour éviter les bruits de voisinage.

**Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité d'autrui. Les travaux bruyants de jardinage ou de bricolage peuvent être effectués:**

**- Jours ouvrables:**

de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

**- Le samedi**

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

**- Le dimanche et jours fériés**

de 10h00 à 12h00

*Être heureux dans nos villages, ceci ne peut se faire qu'à partir d'une volonté commune de vivre en bon voisinage. Rappelons deux évidences : respect d'autrui et tolérance.*

### ARRETE PREFECTORAL: MESURES PRISES EN RAISON DE LA SECHERESSE

Cet arrêté en date du 31 mai 2011, instaure les mesures de vigilances et de restriction à respecter:



**- interdiction de tout prélèvement dans les cours d'eau et affluents, leurs nappes d'accompagnement, tous les jours de 10h à 20h.**

**- les usages non prioritaires** (remplissage des piscines privées, lavage des bâtiments et voiries, arrosage des espaces verts, lavage des véhicules hors stations professionnelles, alimentation des fontaines et jets d'eau) **sont interdits tous les jours de 10h à 20h.**

Chaque semaine la situation est réétudiée et de nouvelles restrictions pourraient être mises en place si le temps sec se maintient.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site:

<http://www.maine-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr>

### RAPPELS SIMPLES POUR EVITER LES FEUX

**Pas de cigarettes, de mégots jetés, de barbecues, de feux d'artifices... en zone sèche ou boisée.**

**Dans les jardins privés, si vous faites un barbecue,**

**- vérifier qu'il est bien stable, qu'il n'est pas placé près de matériaux secs et bien l'éteindre après la cuisson.**

**- ne jamais l'allumer ni le raviver avec un liquide combustible, prévoir un tuyau d'arrosage à proximité.**

**- tenir les enfants éloignés.**



### ARRETE PREFECTORAL: FEUX DE PLEIN AIR

Pour faire suite aux nombreuses remarques faites sur les dates de brûlage, M. le Maire a interrogé le Préfet pour connaître les motivations qui l'ont conduit à prendre son arrêté. Voici la réponse qu'il lui a faite.

**"Du 15 février au 30 avril et du 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre, la destruction d'herbes sèches ou de déchets végétaux combustibles dans un jardin est interdite.** En effet, les statistiques du service départemental d'incendie et de secours démontrent que les mois les plus propices aux feux de broussailles se situent autant durant la période allant de fin janvier à fin avril que lors de la période estivale. Par ailleurs, pendant cette même période se déroule la pollinisation par les insectes, et les fumées dégagées lors d'incendies pourraient remettre en cause la survie ou l'évolution des espèces végétales et la production des espèces cultivées.

**Cette interdiction est levée pour le mois de mai** car la végétation redémarre, les champs sont verts et les risques de départ de feux sont quasiment nuls."





## ELECTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS DE DISTRÉ 2011



Tu es élève de CM1, de CM2, de 6<sup>ème</sup> ou de 5<sup>ème</sup>, tu peux, si tu le veux, participer aux élections municipales qui auront lieu le **lundi 27 juin 2011**, à la Mairie de Distré, de 14h à 16h, en étant tout simplement électeur ou en te présentant comme candidat pour être élu et siéger au conseil municipal "enfants" de Distré.

### **REGLEMENT:**

**Les électeurs** sont les enfants de CE2, CM1 et CM2 scolarisés dans l'école des Vignes de Distré et tous les enfants de CE2, CM1, de CM2, de 6<sup>ème</sup> ou de 5<sup>ème</sup> scolarisés ailleurs qu'à Distré et qui se seront obligatoirement inscrits en Mairie, sur la liste électorale jeune (avant le 25 juin 2011).

**Les candidats sont les enfants**, élèves de CE2, de CM1, de CM2, de 6<sup>ème</sup> ou de 5<sup>ème</sup>, autorisés par leurs parents à être candidats et qui se seront obligatoirement inscrits en Mairie avant le 25 juin 2011.

**Le Conseil municipal d'enfants** est composé de 15 membres, élus à la majorité: 3 CE2, 3 CM1 et 4 CM2 de l'école des Vignes de Distré et 5 de CM1, de CM2, de 6<sup>ème</sup> ou de 5<sup>ème</sup>, extérieurs à l'école des Vignes de Distré.

Il est renouvelable dans sa totalité tous les 3 ans. Il se réunira au minimum 3 fois par an, dans la salle du conseil de la Mairie, en présence d'élus adultes. **Début du mandat:** 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Le Maire et les adjoints** sont élus pour 3 ans, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, parmi les 15 conseillers municipaux enfants élus mais ils devront obligatoirement être domiciliés sur la Commune de Distré.

### **Déroulement:**

- **Avant le 25 juin 2011, dépôt des candidatures en Mairie** ou à l'école des Vignes.
- **Le lundi 27 juin 2011, - dès 14h, à la Mairie de Distré, présentation des professions de foi par les candidats**, en présence des électeurs, **Elections** contrôlées par les élus adultes, **proclamation des résultats puis élections à suivre du Maire et des adjoints.**
- **Samedi 2 juillet: Présentation du nouveau conseil municipal « enfants » à la population.**

**Eric Tournon, Maire de Distré**

Pour être électeur ou pour être candidat, il faut renvoyer ce document complété en Mairie de Distré, impérativement **avant le 25 juin 2011** car après cette date aucune inscription ne pourra être prise en compte.

NOM:..... Prénom:.....

Date de naissance:..... Classe:.....

Etablissement: .....

Adresse:.....

☐ OUI

- **Je veux être électeur**, je demande donc à être inscrit sur la liste électorale jeune et je viendrai voter le lundi 27 juin 2011, l'après-midi, à la Mairie de Distré.

☐ NON

- **Je ne veux pas être candidat.**

☐ OUI

- **Je veux être candidat** pour être élu au Conseil Municipal "enfants" de Distré et je dirai ma profession de foi devant les électeurs, le lundi 27 juin 2011, à 14h.

***Si votre enfant est candidat, nous vous demandons de compléter ceci:***

***Nous soussignés, M.....,***

***autorisons notre enfant.....***

***à être candidat(e) au conseil municipal enfants de Distré, lors des élections du lundi 27 juin 2011.***

***Signatures des parents***

# POUR VOUS A DISTRÉ !

## RETRAITÉS ET JEUNES RETRAITÉS !!!

**Vous êtes à la retraite,**

**Vous aimez jouer aux cartes ou aux jeux de société,**

**Nous vous proposons de nous retrouver , dans la salle de l'Amitié**

**les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois, de 14h30 à 17h30.**

**Vous n'aimez pas jouer aux cartes ni aux jeux de société, mais vous voulez partager ce jeudi après-midi avec nous, alors n'hésitez pas à nous rejoindre avec votre ouvrage (tricot, broderie, crochet...) et nous partagerons tous ensemble un goûter offert par la Mairie.**

**Voilà l'occasion de nous rencontrer et de partager des moments chaleureux,  
alors venez nombreux !**

**REPRISE LE 8 SEPTEMBRE 2011**

**Possibilité de venir vous chercher à votre domicile:  
contacter Marie-Pierre DEVILLIER au 02 41 59 63 04.**

**Pour plus d'infos: contacter Marie-Claude SENEZ au 02 41 50 64 07 ou au 06 60 73 32 19**



## MARCHE DANS NOTRE COMMUNE

**Vous avez envie de bouger, de vous aérer.**

**Alors, quel que soit votre âge,  
venez nous retrouver**

**CHAQUE MARDI, dans la cour de la Mairie,  
à 9h30 (retour vers 11h)**

**BONNES VACANCES A TOUTES  
ET A TOUS**

**REPRISE LE 6 SEPTEMBRE 2011**

**Pour plus de renseignements, contacter:**

**Mme DEVILLIER au 02 41 59 63 04**

**Mme SENEZ au 02 41 50 64 07**

**Mme DUBOS au 02 41 50 49 15**

**Madame, monsieur,**



**Les enfants, les enseignants et le  
personnel de l'école des Vignes de Distré  
sont heureux de vous inviter  
à la fête de l'école qui aura lieu**

**le Samedi 25 juin 2011**



**Rendez-vous sur le stade,  
Spectacle à 15 h**

**Venez nombreux applaudir les artistes**



### **Collégiens (ou futurs), lycéens, le Foyer des Jeunes est ouvert pour toi !!**

Toute l'année, une équipe d'animateurs t'accueille et met en place de nombreuses activités sur le foyer de Distré-Artannes. Nous t'invitons à venir nous rencontrer afin de prendre connaissance des différents plannings et projets proposés.

Cet été nous allons découvrir avec toi les spécialités de différents pays : jeux traditionnels, sports typiques, cuisine, arts locaux...et en août, nous voyagerons dans nos régions !!

#### **Du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet : PREPARE TES VACANCES !!**

C'est la fin des cours, viens au foyer pour organiser tes vacances !!

#### **Du 4 juillet au 8 juillet : JAPON**

Avec le 7/07 un jeu de piste au Parc Oriental de Maulévrier et une soirée baignade au Complexe Glisséo de Cholet (10€).

Du 5 au 7/07 : Stage Judo/Ju Jitsu

#### **Du 11 juillet au 13 juillet : USA**

Avec le 12/07 une soirée pique-nique et un Bowling sur Saumur (7€).

#### **Du 18 juillet au 22 juillet : BRAZIL**

Avec le 19/07 un tournoi de Beach Soccer à Millocheau

Le 20 et 21/07 un stage de Salsa avec un prof professionnel

Le 21/07 une Sortie à la Mer (15€) !!

#### **Du 25 juillet au 30 juillet : AFRIQUE**

Avec le 28/07 une sortie à Planète Sauvage, le vrai Safari Africain (25€) !!

#### **Du 1<sup>er</sup> au 5 août : NOS REGIONS ONT DU TALENT !!! ET CAMP SURF EN VENDEE !!**

Au rythme des Marseillais, Bretons, Catalans et Ch'tis !!!

Avec le 3/08 des Grandes Olympiades inter-foyers sur Distré

#### **Du 8 août au 12 août : LE SAUMUROIS !!**

Avec le 10 et 11/08 une Rando/Bivouac en Canoë sur la Loire (40€ / 2 jours et 1 nuit)

**Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 19h**



**Association Familles Rurales Intercommunale Enfance Jeunesse**

Artannes sur Thouet, Chacé, Distré, Rou-Marson, Varrains, Verrie

8 rue de l'Echallier 49400 DISTRE

06 60 75 82 94 / 02 41 50 46 45 / relaisjeunes-famillesrurales@orange.fr





PREFET DE MAINE-ET-LOIRE

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral  
n° 2010 - 239 du 15 juin 2010  
Arrêté préfectoral et panneau disponibles sur  
<http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr/>

Plus de 20 substances chimiques  
(herbicides, insecticides, fongicides)  
contaminent régulièrement  
nos cours d'eau et nos nappes



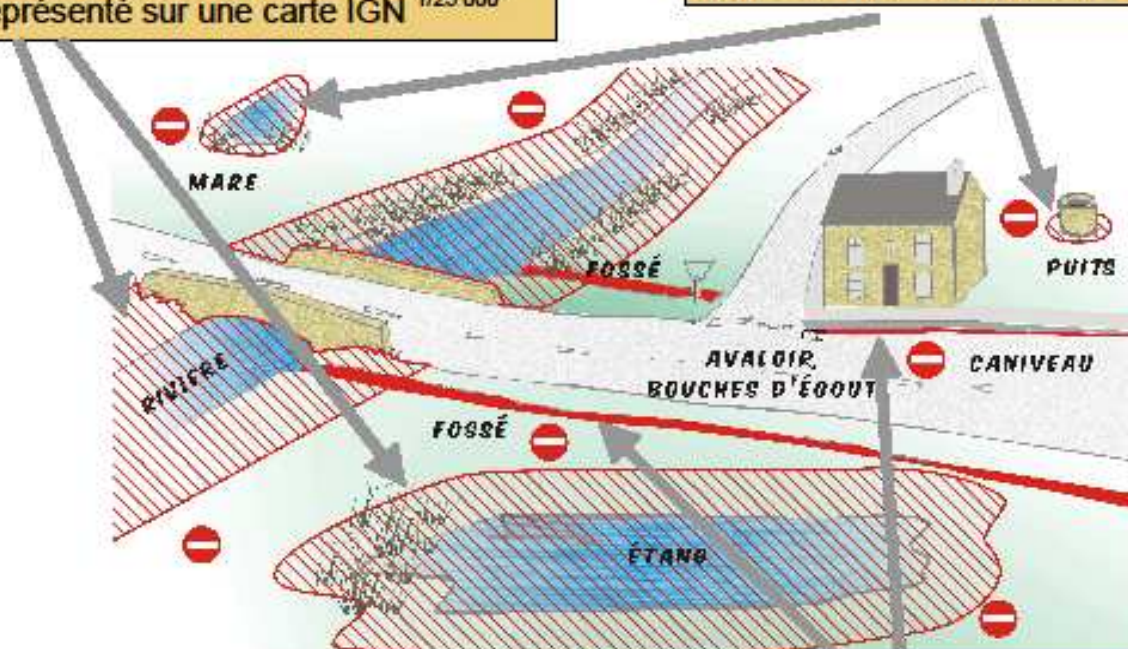
Protégeons notre santé  
et l'environnement !

**NE TRAITEZ PAS  
A PROXIMITE DE L'EAU !**

L'application des produits  
phytosanitaires (DESHORBANTS,  
FONGICIDES, INSECTICIDES)  
y est interdite :

à moins de 5 mètres (\*) (\*\*) d'un cours d'eau ou d'un point d'eau (fleuves, rivières, ruisseau, étang ...) représenté sur une carte IGN 1/25 000

à moins d'1 mètre (\*) des autres points d'eau (mares, sources, puits et forages)



(\*) Consultez attentivement l'étiquette et respectez les mentions du type : « ne pas traiter à moins de X mètres d'un cours d'eau », car ces distances peuvent être supérieures pour certains produits.

(\*\*) Cette distance est de 8 mètres pour les agriculteurs soumis au respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)

### Aucune application

sur les fossés, collecteurs et bassins de rétention d'eaux pluviales, même à sec,

Le traitement des caniveaux, des avaloirs et des bouches d'égouts est également interdit.

**Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires sont concernés :  
collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs**

peines encourues : jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement



# “Fauchage raisonné nature protégée”



Afin de protéger la biodiversité de nos accotements, le Conseil général adapte sa manière de faucher les bords de routes. Pour respecter la faune et la flore, tout en maintenant la sécurité des usagers, les habitants doivent s'attendre à quelques changements lorsque les faucheuses passeront devant chez eux... Explications.

## UNE NOUVELLE TECHNIQUE

Dans le cadre de sa politique départementale d'entretien des routes et de la mise en place de la charte développement durable, le Conseil général de Maine-et-Loire se dote à partir de mai 2011 d'une nouvelle technique de fauchage raisonné.

Il s'agit prioritairement de préserver la faune et la flore qui vivent sur les accotements et dans les talus au bord des routes. Cette année, les 5000 km de routes départementales seront directement concernés par cette nouvelle pratique.



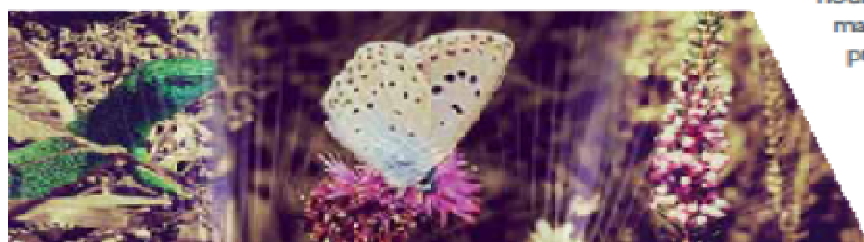
Pour une faune et une flore mieux préservées

## LES ACCOTEMENTS DU MAINE-ET-LOIRE

- **ont été étudiés** conjointement par le Conseil général de Maine-et-Loire et ses partenaires (Ligue de Protection des Oiseaux, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Mauges...).

- **abritent** une flore et une faune où se côtoient espèces ordinaires et espèces patrimoniales.

- **sont des lieux de vie**, de reproduction, des zones de nourrissage pour bon nombre d'insectes, reptiles, petits mammifères ou d'araignées, beaucoup d'entre eux étant protégés...



LEZARD VERT

AZURE DU SERPOLET

BRUYERE VAGABONDE

- **jouent un rôle** notable dans le maintien d'une nature diversifiée, en favorisant, au travers de leur effet corridor, le déplacement des êtres vivants d'un milieu à un autre.

La mise en place d'une fauche raisonnée a pour objectif de concilier les enjeux de sécurité des usagers et la préservation et le développement de cette biodiversité locale. Elle favorise notamment l'accomplissement du cycle de vie des différentes espèces.

## Ce qui change. . .

### - FIN AVRIL / DÉBUT MAI :

une première coupe (partielle pour protéger les jeunes pousses du printemps). Une fauche de 1 m 50 à 1 m 80 (accotements larges), sauf les carrefours (deux passes) et 75 km de zones protégées (pas de fauche).

### - JUILLET :

une deuxième coupe le plus tard possible. L'intégralité des accotements du Maine-et-Loire est fauchée.

### - SEPTEMBRE / OCTOBRE :

fauche uniquement si problèmes de visibilité avérés.

## LE PRINCIPE DE FAUCHE RAISONNÉE



Fossé

Fauchage une passe  
1,50 m à 1,80 m de  
coupe

Caussée



# DISTRÉ: SAMEDI 2 JUILLET



sur le terrain de l'Echallier

## PIQUE-NIQUE SUR L'HERBE

À partir de 19H, venez nombreux nous retrouver, en famille, avec vos voisins et amis, sans oublier votre pique-nique. Pas besoin de boissons, seulement quelques euros, nous avons prévu la buvette. Le nombre de tables et chaises mises à disposition étant limité, n'arrivez pas trop tard ou apportez la vôtre !



à 21H

## SPECTACLE GRATUIT

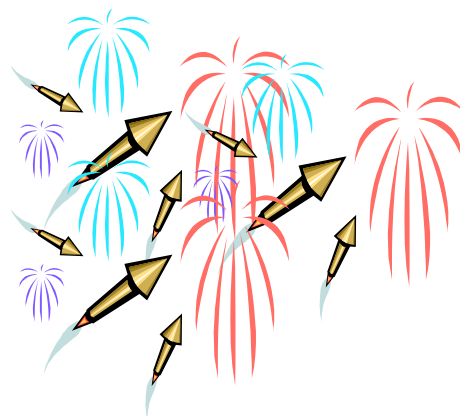


**CABOCHARD** est un humoriste que vous avez découvert en juillet 2005 dans son précédent spectacle qui vous avait beaucoup plu. Il revient nous voir cette année avec son nouveau spectacle comique:

«V'nez prendre qu'qu' chose de show ! »

## FEU D'ARTIFICE

tiré comme l'an dernier, vers 23H00





# DISTRÉ: DIMANCHE 3 JUILLET



dans les vignes, autour de la mairie et de l'église

## COCHONNAILLES DISTREENNES

à partir  
de 6H30

**GRAND VIDE GRENIERS** (2 euros les 5 m)

Inscription préalable en Mairie: 02.41.50.28.50

de 7H30  
à 12h

**RALLYE PEDESTRE** (Circuits de 4 km, 8 km et 12 km)

Inscriptions et départ dans la cour de la Mairie-(4 € l'inscription )



**SUR PLACE: FOUÉES EN CAVE,  
BUVETTE...**



**DES 15h30,  
CHAMPIONNAT REGIONAL  
DE CRI DE COCHON**

CHAMPIONNAT OUVERT A TOUS:

Inscription souhaitée au 02.41.50.28.50



**AVEC LA PRESENCE AMICALE DE  
NOËL JAMET CHAMPION DE FRANCE  
ET VICE CHAMPION DU MONDE**



**DEGUSTATION GRATUITE  
DE COCHONNAILLES**



**DIVERS ARTISANS, EXPOSITION SUR LE COCHON  
ANIMATIONS MUSICALES et LUDIQUES...**

**NOUS RECHERCHONS DES BENEVOLES POUR NOUS AIDER PENDANT CES 2 JOURS, SI VOUS ETES INTERESSES  
ET QUE VOUS AVEZ UN PEU DE TEMPS A NOUS ACCORDER, CONTACTER M. RABILLER AU 06 30 10 31 77**





MAIRIE de  
DISTRÉ

# CONCERT D'ÉTÉ GRATUIT

**Vous êtes invités à assister au concert d'été:**

**mardi 28 juin 2011,  
à la Mairie, à 21h,**



## **ORCHESTRE PRINCIPAL MUNICIPAL DE LA POLICE DE KHMELNITSKY (Ukraine)**

**& les chanteurs, danseurs, danseuses  
du Centre Esthétique et de la Culture de Khmelnytsky**



Fondé en 1993, il est dirigé par Vladimir Boroutskii, chef d'orchestre principal lauréat du concours BO-DANK, assisté par le chef d'orchestre adjoint: Sergueï RABIITCHOUK. Cette formation a reçu de très nombreux prix: lauréate du concours des orchestres Municipaux et de la Police en Ukraine, lauréate du Festival de BELTS en Moldavie et du Festival de TECHKANOV en Pologne.

La formation interprète plus de 250 œuvres de compositeurs internationaux. Elle accompagne de grands solistes ukrainiens : Alexandre PO-

LANSKI, Leonid TICHENO, Alexandre BOLGARTHOUK. Elle participe à de nombreuses tournées en Ukraine, dans les pays de l'ex URSS, en Europe. Tandis qu'elle assure l'ensemble des services officiels de la ville et de la région ainsi que de très nombreux concerts.

**Les danseurs, danseuses** qui accompagnent l'ensemble musical, apportent au concert et au spectacle, l'expression culturelle de l'Ukraine puisqu'ils se sont inspirés des danses, chants et musiques des villages les plus retirés. Ils nous transmettent les valeurs culturelles profondes de l'Ukraine dans une adaptation moderne mais respectueuse des traditions. L'ensemble est dirigé par monsieur Serge Pedan, qui a conduit sa formation sur tous les continents.

**Venez nombreux les applaudir.**

***(En cas de pluie, ce concert se tiendra dans la salle des Bois de Distré-Bagneux.)***